



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20200928-BUR-AG-20-031-
DE
Date de télétransmission : 16/10/2020
Date de réception préfecture : 16/10/2020

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 28 septembre 2020

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché N°20005COL – Fourniture de pneumatiques et prestations associées pour les véhicules de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre 2020 à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc Technologique, ZAE d'Erbajolo sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI.

POUVOIRS :-

ABSENTS : Marie-Hélène PADOVANI, Guy ARMANET, Gilles SIMEONI.

| |
|--|
| Nombre de membres composant le Bureau : 13 |
| Nombre de membres en exercice : 13 |
| Quorum : 7 |
| |
| Votants : 10 |
| Pour : 10 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché N°20005COL – Fourniture de pneumatiques et prestations associées pour les véhicules de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public, notamment la collecte des déchets ménagers et assimilés et le déplacement du personnel dans les différentes structures ;

Considérant la nécessité de maintenir le parc de véhicules en conformité avec le code de la route ;

Vu la consultation lancée le 15 juin 2020 ;

Vu le rapport d'analyse des offres et son annexe, présentés ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°20005COL, marché de fourniture de pneumatiques et prestations associées pour les véhicules de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

ATTRIBUE

Le marché correspondant à la SA ETS MARCEL FERRARI (SIRET : 49662048500045), sis RN 193, 20600 Furiani, pour un montant annuel mini de 20 000 € HT et un montant annuel maxi de 50 000 € HT, conclu pour une période initiale d'un an reconduite trois fois à compter de la réception du premier bon de commande et tacitement jusqu'à son terme ;

OBJET : Attribution du marché N°20005COL – Fourniture de pneumatiques et prestations associées pour les véhicules de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Président de la
Communauté d'Agglomération de Bastia



U Présidente
Louis POZZO DI BORGO

